



Notre référence : P1650-7

Le 15 décembre 2005

Destinataires : Banques visées par les annexes I et II, sociétés de portefeuille bancaire, sociétés de fiducie et de prêt, sociétés d'assurance-vie, sociétés d'assurances multirisques, sociétés de portefeuille d'assurance, sociétés de secours mutuels et les associations coopératives de crédit

À l'attention de l'agent principal de la conformité ou du secrétaire général

Succursales de banques étrangères (banques visées par l'annexe III), sociétés d'assurance-vie étrangères, sociétés d'assurances multirisques étrangères, sociétés de secours mutuels étrangers

À l'attention du dirigeant principal ou de l'agent principal

Bureau de représentation des banques étrangères

À l'attention du représentant principal

Expéditeur : Jeffrey Bee
Directeur, Division de l'information réglementaire

Objet : Mise à jour des relevés réglementaires des sociétés

À moins d'indication contraire, les changements signalés entrent en vigueur immédiatement. Les formulaires et documents mentionnés dans la présente peuvent tous être téléchargés à partir du site Web du BSIF, à l'adresse www.osfi-bsif.gc.ca.

Cette année, nous n'avons apporté aucun changement important aux relevés des sociétés. En particulier, veuillez noter les suivants :

- Les relevés du BSIF-57, 57A, 513 et 513A ont été mis à jour.
- Une copie électronique des relevés 57, 57A, 513 et 513A doit être annexée à la copie papier. Veuillez annexer une disquette à la copie papier.

Relevé des données sur la société (BSIF-57)

- **Partie B – 9.** L'adresse de courrier électronique, qui avait été reprise de la case « adresse de courriel en cas d'urgence », à la page 1, a été **supprimée** de façon à ce que vous puissiez saisir l'adresse de courriel du coordonnateur du plan opérationnel d'urgence ou de reprise des activités après un sinistre si elle est différente.
- **Partie C** – Nous avons **ajouté** une case pour saisir l'adresse de courriel.

Rappels

- Le *Relevé des données sur la société* (BSIF-57) doit être soumis au BSIF au plus tard 30 jours après la date de l'assemblée annuelle des actionnaires (ou la date de signature des résolutions écrites tenant lieu d'assemblée).
- Le *Relevé des données sur la société* de 2006 devra être déposé en copie papier et sous forme électronique. Cette méthode permet au BSIF de corriger les erreurs plus rapidement et facilite le traitement du Relevé. Veuillez noter que pour des raisons de sécurité, la politique du BSIF sur l'utilisation d'Internet déconseille la transmission de renseignements confidentiels par courriel.



Avis de changement des données sur les sociétés (BSIF-57A)

- **Partie A – 2.** Une colonne a été **ajoutée** pour saisir les noms et postes des nouveaux administrateurs qui se joignent au conseil d'administration.
- **Partie B – 10.** Même modification que celle qui a été **apportée** au Relevé BSIF-57 concernant le courrier électronique.
- **Partie C –** Nous avons **ajouté** une case pour saisir l'adresse de courriel.

Rappels

- L'*Avis* doit servir à informer le BSIF du nom du nouveau vérificateur associé désigné du cabinet de vérificateurs votre institution, sauf si ce changement s'est produit à la date de l'assemblée annuelle des actionnaires.
- L'*Avis* doit être produit dans les **15 jours suivant** la date de modification des renseignements qu'il contient.

Relevé des dirigeants, des vérificateurs et de l'actuaire désigné (formulaires BSIF-513 et BSIF-513A)

- Nous avons **ajouté** une ligne pour saisir l'adresse de courriel de la personne qui remplit le formulaire au cas où le BSIF devrait communiquer avec elle.

Rappels

- Le *Relevé des dirigeants, des vérificateurs et de l'actuaire désigné* doit être déposé auprès du BSIF **dans les 60 jours suivant** la fin de votre exercice.
- Ce document doit nous parvenir en version papier et en version électronique.
- L'*Avis de remplacement des administrateurs, des vérificateurs et de l'actuaire désigné* (BSIF-513A) est produit à partir du modèle du formulaire BSIF-513, en cliquant sur la case de mise à jour, comme l'année passée, et il être doit déposé dans les 15 jours suivant la date du remplacement déclaré. Le Relevé BSIF-513A doit être utilisé, entre autres, pour aviser le BSIF du remplacement du vérificateur associé désigné du cabinet de vérificateurs de votre institution au cours de l'année.

Veillez noter que la section intitulée « Fonctions (Autres) » du Relevé a pour but de préciser les postes chargés de chaque fonction, que ce soit au Canada ou à l'étranger.

Instructions /définitions pour les relevés BSIF-57 et 57A

- Nous avons précisé **davantage** les circonstances dans lesquelles il n'est pas nécessaire de produire un Relevé BSIF-57A

Autres

La liste des relevés assujettis au cadre de PPTE sera mise à jour par le BSIF avant le 31 décembre 2005 conformément au *Guide d'instruction sur la PPTE*.

Si vous avez des questions ou désirez obtenir des précisions au sujet des présentes, n'hésitez pas à communiquer la Division de l'information réglementaire au numéro (613) 990-1889.



c.c. : Association canadienne des assureurs de marketing direct
Association des banquiers canadiens
L'Association fraternelle canadienne
Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes
Centrale des caisses de crédit du Canada
Centre d'analyse des opérations et des déclarations financières du Canada
Agence de la consommation en matière financière du Canada
Bureau d'assurance du Canada
L'Association des compagnies de fiducie du Canada